



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Covid-19 - charges - professions libérales - commerçants - artisans

Question écrite n° 28326

Texte de la question

Mme Valérie Beauvais attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la possibilité d'exonérer de leurs charges les professions libérales, les artisans et les commerçants. Suite à la crise sanitaire et aux mesures adoptées par le Gouvernement, une grande partie de ces professionnels ont une activité fortement impactée et ralentie, voire totalement à l'arrêt. Or ces professionnels joueront un rôle essentiel pour que l'économie du pays redémarre, une fois la crise sanitaire terminée. Afin de maintenir à flot toutes les professions, il conviendrait que celles ayant subi une obligation de fermeture ou une baisse d'au moins 50 % de leur chiffre d'affaires soient exonérées de leurs charges trimestrielles à hauteur de 80 %. L'idée est que cette exonération ne soit pas totale, car cette baisse du chiffre d'affaires entraînera mécaniquement une baisse des charges lors de leur prochain exercice. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend mettre en œuvre une telle proposition.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Beauvais](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28326

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2020](#), page 2737

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)